

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 16 décembre 2024**  
~~~~~

BUDGET ANNEXE ZAC LA TOUR - CLÔTURE DU BUDGET.

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 16 décembre 2024 à 17h00 en Salle du Conseil communautaire sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la communauté de communes. La convocation a été adressée le 3 décembre 2024.

Étaient présents ou représentés

M. Jean-François SOTO, M. Philippe SALASC, Mme Nicole MORERE, M. Ronny PONCE, M. Pierre AMALOU, M. Olivier SERVEL, Mme Josette CUTANDA, M. Jean-Pierre PUGENS, Mme Véronique NEIL, M. Xavier PEYRAUD, M. Robert SIEGEL, M. Pascal DELIEUZE, Mme Jocelyne KUZNIAK, M. David CABLAT, M. Jean-Pierre GABAUDAN, Mme Roxane MARC, M. Yannick VERNIERES, Mme Chantal DUMAS, M. Henry MARTINEZ, Mme Christine SANCHEZ, M. Yves GUIRAUD, Mme Monique GIBERT, Mme Marie-Françoise NACHEZ, Mme Marie-Hélène SANCHEZ, M. Philippe LASSALVY, M. Marcel CHRISTOL, M. Christian VILOING, M. Thibaut BARRAL, Mme Valérie BOUYSSOU, M. Claude CARCELLER, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, Mme Martine BONNET, M. Jean-Luc DARMANIN, M. Jean-Pierre BERTOLINI, Mme Florence QUINONERO - M. Jean-Louis RANDON suppléant de M. Bernard GOUZIN, M. Pascal THEVENIAUD suppléant de M. Gregory BRO, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND.

Procurations

Mme Christine DEBEAUCE à Mme Marie-Hélène SANCHEZ, M. Jean-Claude CROS à Mme Véronique NEIL, M. Anthony GARCIA à Mme Valérie BOUYSSOU, Mme Béatrice FERNANDO à M. David CABLAT, M. José MARTINEZ à Mme Florence QUINONERO, M. Jean-Marc ISURE à Mme Monique GIBERT, Mme Martine LABEUR à M. Philippe LASSALVY, M. Daniel JAUDON à Mme Martine BONNET.

Absents

M. Nicolas ROUSSARD, M. Laurent ILLUMINATI.

Quorum : 25	Présents : 38	Votants : 46	Pour : 46 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part : 0
Secrétaire de séance : Marie-Hélène SANCHEZ			

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU la délibération n° D2007-18 du 19 mars 2007 portant approbation de la définition du périmètre et de création de la ZAC LA TOUR ;

VU la délibération n° 3372 du 18 décembre 2023 portant vote du budget primitif 2024 du budget annexe PAE LA TOUR ;

VU la délibération n° 3545 du 17 juin 2024 portant vote du budget supplémentaire 2024 du budget annexe PAE LA TOUR ;

VU l'instruction comptable M57 ;

CONSIDERANT que la création d'un budget annexe est prévue par les articles L. 1412-1 et L. 1412-2 du CGCT pour les services publics industriels et commerciaux et pour les services publics administratifs,

CONSIDERANT qu'il a été créé un budget annexe pour la création, l'aménagement et la commercialisation de la ZAC « LA TOUR » sur la commune de Montarnaud,

CONSIDERANT que la commercialisation des lots de la ZAC « LA TOUR » est terminée et qu'il n'existe plus de terrain en stock,

CONSIDERANT qu'il existe un emprunt en cours inscrit au budget annexe ZAC LA TOUR dont le capital restant dû au 31/12/2024 est de 1.011.111,11 €,

CONSIDERANT qu'il n'existe plus de lots en stock à commercialiser dans le cadre du périmètre de création de la ZAC LATOUR,

CONSIDERANT qu'il conviendra de reprendre au budget principal le solde de clôture du budget annexe ZAC LA TOUR après approbation du CFU 2024,

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver la clôture du budget annexe ZAC LA TOUR au 31/12/2024,
- d'approuver la reprise du solde de l'emprunt du budget annexe ZAC LA TOUR au budget principal,
- d'approuver la reprise du solde de clôture du budget annexe ZAC LATOUR au budget principal.

Transmission au Représentant de l'État N° 3690

Publication le 17 décembre 2024

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE

Gignac, le 17 décembre 2024

Identifiant de l'acte : 034-243400694-20241216-19890-DE-1-1

Auteur de l'acte : Jean-François SOTO, Président de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault

Le Président de la communauté de communes



Jean-François SOTO

Secrétaire de séance



Marie-Hélène SANCHEZ